

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud-Ouest Vendéen Du 10 septembre au 16 octobre 2018 inclus

Le public est informé qu'en application de l'arrêté n° 2018-02 en date du 10 août 2018 du Président du Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan, il sera procédé à une enquête publique portant sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud-Ouest Vendéen arrêté le 8 mars 2018. Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan est l'autorité compétente pour approuver, suivre et réviser le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud-Ouest Vendéen. Il procédera, au terme de l'enquête publique et sous réserve des résultats de l'enquête, à l'approbation du SCoT.

Durée de l'enquête publique

Du 10 septembre au 16 octobre 2018 inclus, soit pendant une durée de 38 jours.

Constitution du dossier

Le dossier comprendra notamment les pièces suivantes :

- Le projet de **SCoT arrêté** par la délibération n° DEL2018-04 du Comité Syndical le 8 mars 2018,
- Le **bilan de la concertation**,
- Le **recueil des avis** des personnes publiques associées et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), ainsi que des EPCI membres du Syndicat Mixte et des SCoT limitrophes,
- Un **recueil des pièces administratives** comprenant notamment :
 - L'arrêté 2018-02 portant mise à l'enquête publique du SCoT,
 - La délibération n°DEL2013-020, en date du 19 décembre 2013, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et à la définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation,
 - La délibération n° DEL2018-04 prise par le comité syndical le 8 mars 2018 relative au bilan de la concertation et à l'arrêt du SCoT,
 - La copie des annonces légales.
- Un **registre d'enquête publique** à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations.

Lieux de consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier est consultable durant toute la durée de l'enquête :

- **Sur le site internet du syndicat mixte Vendée Cœur Océan :**
<http://www.vendeeceurocean.fr/scot-sud-ouest-vendeen/pieces-officielles/>
- Au format papier et sur un poste informatique dédié pendant la durée de l'enquête dans les 11 lieux d'enquête suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan (siège de l'enquête publique)	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mairie des Achards	Du lundi au jeudi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 Vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30
Mairie de Talmont-Saint-Hilaire	Du lundi au jeudi : de 8h à 12h et de 14h à 18h Le vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 17h
Mairie d'Angles	Du lundi au mardi et jeudi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30 Mercredi et samedi : de 9h à 12h
Mairie de Moutiers-les-Mauxfaits	Du lundi au mardi et vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 Mercredi et jeudi : de 9h à 12h30
Mairie de Jard-sur-Mer	Du lundi au mercredi : de 9h à 18h Jeudi : de 9h à 13h30 Vendredi : de 9h à 17h00
Mairie de Saint Vincent-sur-Jard	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mairie de Longeville-sur-Mer	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Mairie de La Boissière-des-Landes	Lundi et mercredi : de 9h à 12h30 Mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h30 et 14h à 17h30
Mairie de Beaulieu-sous-la-Roche	Lundi : 9h à 12h30 et 13h30 à 18h30 Mardi, jeudi et Vendredi : 13h30 à 17h30 Mercredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30 Samedi : 9h – 12h
Mairie de Nieul-le-Dolent	Du lundi au samedi : de 8h30 à 12h Fermeture les 1ers samedis du mois.

Un exemplaire du dossier soumis à enquête publique a été adressé pour information au maire de chaque commune du périmètre du SCoT. Ce dossier est ainsi consultable dans les mairies des communes suivantes, non désignées comme lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : **Avrillé, Le Champ-Saint-Père, Curzon, Grosbreuil, La Chapelle-Hermier, La Jonchère, Le Bernard, Le Girouard, Le Givre, Martinet, Poiroux, Saint Avaugourd-des-Landes, Saint Benoist-sur-Mer, Saint Cyr-en-Talmondais, Saint Georges-de-Pointindoux, Saint Julien-des-Landes, Saint Vincent-sur-Graon, Sainte Flaive-des-Loups, Saint Hilaire-la-Forêt.**

Présentation des observations

- Dans les 11 lieux d'enquête précités, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres prévus à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des établissements,
- Le public pourra également adresser ses observations écrites sur le projet de SCoT Sud-Ouest Vendéen à Monsieur le Président de la commission d'enquête,

- **Par voie postale** au siège de l'enquête : Syndicat mixte Vendée Cœur Océan, 301 rue du Maréchal Ferrant, BP 20, TALMONT-SAINT-HILAIRE,
- **Par courriel**, à l'adresse suivante : enquetepublicescotsov@gmail.com

Commissaire enquêteur

Par décision du 25 juillet 2018, le Président du Tribunal Administratif de NANTES a désigné une commission d'enquête comme suit :

- M. Jacky RAMBAUD, cadre EDF-GDF à la retraite, en qualité de Président de la commission d'enquête,
- M. Jean-Yves ALBERT, cadre ERDF-GRDF à la retraite, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.
- M. Gérard ALLAIN, ingénieur en chef de la fonction publique territoriale à la retraite, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

Permanences du commissaire enquêteur pour l'accueil du public

Le Président ou l'un des membres de la commission d'enquête publique se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

LIEUX DE PERMANENCES	DATES ET HORAIRES
Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan	Lundi 10 septembre de 9h à 12h Mardi 16 octobre de 14h à 17h
Mairie de Les Achards	Mercredi 12 septembre de 9h à 12h Lundi 8 octobre de 14h à 17h
Mairie de Talmont St Hilaire	Vendredi 14 septembre de 9h à 12h Mercredi 10 octobre de 14h à 17h
Mairie d'Angles	Lundi 17 septembre 9h à 12h
Mairie de Moutiers-les-Mauxfaits	Mercredi 19 septembre de 9h à 12h Vendredi 5 octobre de 14h à 17h
Mairie de Jard sur Mer	Vendredi 21 septembre de 14h à 17h
Mairie de Saint Vincent sur Jard	Lundi 24 septembre de 14h à 17h
Mairie de Longeville-sur-Mer	Vendredi 28 septembre de 14h à 17h
Mairie de la Boissière des Landes	Mardi 2 octobre de 14h à 17h
Mairie de Beaulieu sous la Roche	Samedi 6 octobre de 9h à 12h
Mairie de Nieul-le-Dolent	Samedi 13 octobre de 9h à 12h

Demande d'informations

Toutes informations peuvent être demandées au Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan auprès de M. Edouard DE LA BASSETIERE, Président, ou de M. Gaëtan JOURDAIN, Chargée de mission SCoT- 301 rue du Maréchal FERRANT 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE - tél : 02 51 96 15 01 - courriel : contact@vendeeceurocean.fr

Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, la commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et dans un document séparé ses conclusions motivées au titre de l'enquête en précisant si l'avis est favorable, favorable avec réserves ou défavorable au projet. Il adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions à Monsieur le Président du tribunal administratif de NANTES. Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, dans les 11 lieux d'enquête précités. Ces documents seront également consultables sur le site Internet du syndicat mixte Vendée Cœur Océan pendant un an.

Le 16 août 2018

Le Président du Syndicat Mixte Vendée Cœur Océan

Edouard DE LA BASSETIERE

